



## Communiqué de presse

Paris, le 12 mars 2019

### **Volet agricole de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) : la filière de compostage des boues d'épuration en danger alors qu'elle est l'un des piliers de l'économie circulaire.**

*Le volet agricole de la FREC a été présenté lors du salon de l'agriculture. Le principe qui vise au traitement séparé des différents flux de déchets organiques pourrait conduire à une interdiction de mélanger les boues et les déchets verts, ce qui condamnerait la filière de compostage. Paradoxalement, il s'agit de la première voie de valorisation de fertilisants exogènes à l'agriculture puisque chaque année 6 millions de tonnes de boues urbaines sont épandues sur les sols agricoles dont près de 3 millions de tonnes après compostage. Les associations d'élus conjointement avec les professionnels de l'assainissement et de la valorisation organique (AMF, AMORCE, FNADE, FNCCR, FP2E, RISPO, SYPREA) demandent à ce que cette filière, qui produit des matières fertilisantes de qualité (normalisées, hygiénisées), soit au contraire encouragée.*

#### **Le premier gisement de fertilisants renouvelables exogènes à l'agriculture**

Chaque année, le retour au sol des boues d'épuration se substitue à la production de **40 000 tonnes d'azote** et de **40 000 tonnes de phosphore** ce qui permet d'économiser des ressources non renouvelables ou fossiles le plus souvent situées en dehors de l'Union Européenne, c'est notamment le cas du phosphore qui est principalement produit en Chine, aux Etats Unis et au Maroc. C'est ainsi que l'émission de **225 000 tonnes de CO2** peut être évitée. Ces bénéfices sont reconnus au travers de la marque **Fertilisant Durable** qui accompagne la mise sur le marché de plus d'un million de tonnes de matières fertilisantes issues de l'économie circulaire.

#### **Une filière répondant aux exigences de qualité et de traçabilité**

**Depuis plus de 40 ans**, grâce à la mise en place de la police des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement, **la qualité des boues d'épuration s'est considérablement améliorée**. A titre d'exemple, les concentrations en mercure ont été divisées par 5 et celles en cadmium et en plomb par 10. De ce fait **les composts de boues respectent sans difficultés les mêmes critères de qualité que ceux applicables aux composts de bio-déchets sensu stricto**. Par ailleurs, **l'hygiénisation** permise par le compostage est garante de la totale maîtrise des risques sanitaires. Enfin, la **traçabilité** réclamée par le volet agricole de la FREC s'applique déjà de longue date au traitement et au retour au sol des boues d'épuration. **Les composts de boues répondent donc parfaitement aux exigences de sécurité alimentaire** exprimées lors des Etats Généraux de l'Alimentation.

## La voie de l'excellence grâce au compostage

Le compostage est aujourd'hui en France la **voie majoritaire** pour le traitement des boues d'épuration et **cette filière vertueuse doit continuer à être encouragée**. Des **partenariats étroits se sont ainsi noués entre près de 300 agri-composteurs et les collectivités** pour optimiser localement le traitement des boues et des déchets verts. Le compost de boues permet également de **lutter efficacement contre le déclin des teneurs en matière organique des sols** en parfaite adéquation avec l'**initiative 4/1000** lancée par la France lors de la **COP 21**. Stabilisé et hygiénisé, il bénéficie d'une **très bonne acceptabilité sociale**. Interdire de façon dogmatique le mélange des déchets organiques reviendrait donc à condamner le compostage des boues, voire le principe même de leur retour au sol. La seule alternative serait alors de les incinérer ce qui aurait un **impact significatif sur le prix des services d'eau, réduisant le pouvoir d'achat des français**. **Enfin, dans ces conditions, un des objectifs majeurs du volet agricole de la FREC qui consiste à augmenter la part des fertilisants issus de ressources renouvelables ne pourra être atteint.**

### **Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)**

*Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, relai des attentes et des préoccupations des élus du bloc communal et de leurs équipes. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité. [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)*

**AMORCE** : Rassemblant plus de 900 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations) pour 60 millions d'habitants représentés, **AMORCE** constitue le premier réseau français d'acteurs locaux d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques Energie-Climat des territoires, de gestion territoriale des déchets et d'eau et d'assainissement

**La FNADE**, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 221 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 47 977 salariés en France ; 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 675 millions d'euros d'investissement, 2072 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

**La FNCCR** est une association d'élus qui rassemble plus de 800 collectivités et établissements publics de toutes les échelles (communes, intercommunalités, métropoles, communautés urbaines, syndicats spécialisés, départements, régions...) dans les domaines du cycle de l'eau, de l'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), du numérique et des déchets.

[www.fnccr.asso.fr](http://www.fnccr.asso.fr) / [www.territoire-energie.com](http://www.territoire-energie.com) / [www.france-eaupublique.fr](http://www.france-eaupublique.fr) / [www.territoire-numerique.org](http://www.territoire-numerique.org)

**La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)** regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents emploient 28 000 salariés sur l'ensemble du territoire national. En France, ils approvisionnent plus des deux tiers de la population en eau potable, et dépolluent les eaux usées d'un habitant sur deux. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux parties prenantes un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.

Créé en 2007, le Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (**RISPO**), est la 1ère association française exclusivement dédiée aux métiers de la valorisation de tous les types de résidus organiques (végétaux, biodéchets, boues d'épuration, déchets ménagers en mélange ou non...). Acteur de l'économie circulaire, le Réseau met en œuvre une approche globale de la gestion des déchets organiques : depuis la collecte et les traitements (compostage, méthanisation...), jusqu'à leur

*utilisation comme matières fertilisantes et la valorisation du biogaz. Fort de près d'une centaine d'adhérents professionnels de la sphère du déchet comme de l'assainissement des secteurs public comme privé, le RISPO rassemble sans restriction l'ensemble des acteurs de la filière sans distinguer la nature du déchet organique (exploitants d'usine de compostage et de méthanisation, agriculteurs, constructeurs, laboratoires, cabinets conseils indépendants...). Plateforme d'échanges, le RISPO favorise les partages d'expériences et de connaissances techniques.*

*Le **SYPREA** (Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture) est l'un des 8 syndicats de la FNADE. Créé en 1994, il regroupe 6 sociétés (99 sites (96 de compostage et 3 de méthanisation)) qui encadrent le retour au sol de plus de 5.6 millions de m3 d'effluents agro-industriels ou boues industrielles, 2.5 millions de tonnes de boues urbaines et 800 000 tonnes de compost. Les principaux objectifs du SYPREA sont de professionnaliser et de pérenniser le retour au sol des produits organiques recyclés que ce soit par la voie de plans d'épandage ou en produisant des composts répondant aux exigences des normes (ce qui représente plus de 90 % des composts écoulés par nos adhérents en 2017). <http://syprea.org/>*

**Contact presse :**

**Elodie Bailly**

**Open Space**

**[elodie@openspace.fr](mailto:elodie@openspace.fr)**

**0617510301**